



Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Fermeture de l'Administration et changement d'horaire
- ◇ Distance pour les murs et les clôtures
- ◇ Manifestation du 1^{er} août...
- ◇ Un brin d'histoire...suite
- ◇ Nos ruisseaux
- ◇ Renouvellement du Conseil communal

Vacances d'été de l'Administration

Nos bureaux seront fermés selon les horaires suivants :

Caisse communale : du 02.08.2021 au 23.08.2021
 Secrétariat : du 12.07.2021 au 18.07.2021 et
 du 02.08.2021 au 15.08.2021
 Contrôle habitants : du 19.07.2021 au 01.08.2021

Changement d'horaire pour le Contrôle des habitants

D'avance, nous vous remercions de prendre note de la modification des heures d'ouvertures du Contrôle des habitants à **partir du 1^{er} septembre 2021** qui sera alors ouvert

Le mercredi de 08h30 à 11h30

Le jeudi de 17h30 à 19h30

Le vendredi de 08h30 à 11h30

Merci de votre compréhension !

Distance murs, clôtures – Loi cantonale sur les routes

Fréquemment, des citoyens nous demandent quelles sont les distances à respecter pour les murs et clôtures. Vous trouverez ci-après quelques règles tirées des législations en vigueur.

Distance à la route – Loi sur les routes (LR), art. 93 a 1. Murs et clôtures

¹Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

² Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

³La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant.

Au-delà de cette distance de 1.65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

⁴Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.

⁵Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 cm du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir (sont notamment considérées comme clôtures légères celles qui sont facilement déplaçables, et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliés par des fils de fer ou des lattes de bois).

Distance à la limite d'un bien-fonds – Loi d'application du code civil suisse (LACC), art. 59c **En limites**

¹Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.

Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) – Hauteur des murs, art. 60 Murs

¹La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1.20 m dans l'alignement des bornes. Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La Hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.

²Les dispositions de la loi sur les routes relatives aux fonds voisins sont réservées.

Fête Nationale

Comme à l'accoutumée, les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue invitent leurs concitoyens et concitoyennes à participer à la Fête Nationale le **dimanche 1er août 2021**, au Gîte du Gros Essert, à Blessens, dès 18h00.



Au programme :

- ✓ Dès 18h00, accueil de la population et verre de l'amitié offert par les autorités
- ✓ 20h30, prestation de l'Entente musicale « Promasens-Rue »
- ✓ 21h00, discours officiel de M. Valentin Bard, lieutenant de Préfecture à Romont
- ✓ 21h15, hymne national
- ✓ 21h30, allumage du feu
- ✓ Saucisse et eau minérale gratuites pour tous

A noter que l'usage d'engins pyrotechniques et le traditionnel feu dépendront des impératifs météorologiques et ainsi, de la décision de la Préfecture.



Organisation : la commune d'Ecublens, en collaboration avec l'US Rue-Promasens.

Un brin d'histoire...épisode 2

A l'arrivée des peuples à l'épisode précédent, sur le Plateau, le Jura et les contreforts des Pré-Alpes, la Sapaudia (forêt de sapins) est omniprésente. Ces peuples créent les voies de communication. Une grande partie des celtes gallois quittent la région et s'établissent au-delà du Jura dans la future Gaule. Les Burgondes en font de même et vont s'établir sur le Jura qui deviendra la Burgundia actuellement la Bourgogne. Ce peuple nous a laissé un héritage, tous les territoires en « ens » comme Promasens, Blessens, Gillarens, Vauderens, Vuarmarens, etc. La Sapaudia finira en Savoie dans le territoire actuel, en 2 départements. Les Allobroges se fixent sur l'Arc lémanique en faisant de Genève leur capitale. Les Ostrogoths quittent nos régions vers le nord. Les Wisigoths traversent le plateau et vont s'établir dans la péninsule ibérique. Les Helvètes, devant l'arrivée des Romains, quittent le Plateau vers le nord en pratiquant la terre brûlée (champs de céréale, les maisons, etc. tout est passé au feu).

Les Romains établis se soumettent et réinvestissent le Plateau. L'éperon rocheux devient un site stratégique important. Le Castrum Rota était un bourg construit en retrait de l'éperon rocheux. La forme arrondie de ce plateau favorise la construction de ce camp retranché avec des troncs et des madriers en palissades. Le village est intégré dans ce camp. Il subit plusieurs destructions et pillages par les attaques incessantes. Avec l'arrivée des Romains, le premier bâti, une tour en pierre est construite pour protéger le hameau. C'est actuellement le donjon. Au final, les habitants quittent ce castrum et vont se mettre au flanc de l'éperon. Les habitations étaient en bois et les toits en chaume, puis en tuiles de bois (tavillons), et enfin en pierre au bord du rocher. Des portes de protections sont construites. Les Romains fortifient le château en le construisant sur le rocher à l'emplacement actuel. Le village est fortifié et devient une commune urbaine. Les voies romaines venant de Vevey passent par Promasens en direction de Moudon et Avenches.

Une autre voie romaine passe de Promasens en direction d'Arlens, Blessens par le Gros Essert, Porsel en direction de la Gruyères. Au Gros Essert, les Romains construisent une tour fortifiée avec dépendance. Le Castrum Rota est resté un point stratégique et actuellement le lieu-dit « Les Planches » est actuellement un point stratégique pour le Département Militaire Fédéral mis en réserve.

De moins 4'000 à moins 3750, on se trouve au Néolithique moyen. Vers moins 1050, c'est l'époque du Bronze. Entre – 800 à – 470, on est à l'Age du fer (Hallstatt). Entre le Vème siècle et le 1^{er} siècle avant J.C., on est dans la civilisation de la Tène.

En – 44 avant J.C, le dictateur Jules César est assassiné. L'Empire Romain avec le 1^{er} Empereur Romain Auguste se concrétise en- 23 jusqu'en 14 après J.C. En 58 avant J.C., Auguste bat les Helvètes à Bibracte et renvoie les Helvètes dans leurs terres d'Helvetia.

En 165 – 180, la peste Antonine fait 5 millions de morts. En 200 après J.C., Moudon devient Minnodunum, Oron Uromagus, Vevey Visicus, etc.

En 481, le roi Clovis (466-511) hérite du royaume de son père. Le Castrum Rota se consolide. Le bourg en dessous, est fortifié par la porte d'Ursy, puis de Romont, puis de Fribourg. De l'autre côté, la porte de Moudon, d'Oron puis de Lausanne.

Entre 400 et l'an 1000, Ateas installe les burgondes dans les lieux en « ENS » et l'on devient la République Rhodanienne en Helvétie. Le Castrum Rota devient par les diverses langues : Castrum Rote, Rua, Rota, Rottavilla en Celte-gallois, Rod (passage, défrichement). Rota en latin (roue).

...Suite au prochain épisode...

Nos ruisseaux et nos forêts ne sont pas des DECHARGES !!!



L'état de certains de nos ruisseaux et de nos forêts est préoccupant, voire même choquant ! Le Conseil communal vous rappelle qu'il est strictement interdit de déposer en forêt tout déchet que ce soit, y compris les déchets verts (branches et troncs d'arbre), le gazon, les cendres, le sable à chats... Il ne tolère plus du tout ces incivilités et n'hésitera pas à dénoncer à l'autorité compétente les récalcitrants. Faites-en sorte que notre belle région ne ressemble pas à cette triste image...

Renouvellement des autorités communales

Les exécutifs communaux ont été assermentés par M. le Préfet Willy Schorderet le 24 avril dernier. Voici la nouvelle répartition des dicastères de notre commune...

COMMUNE DE Rue Organisation du conseil communal pour la législature 2021-2026

<p>TERRITOIRE & DÉVELOPPEMENT Joseph Aeby, syndic Aménagement du territoire Police des constructions Tourisme, Culture, Sports Communication Contrôle des habitants</p>	<p>INFRASTRUCTURES & TRAVAUX PUBLICS Bernard Savio, conseiller communal Service de la voirie Routes et infrastructures routières Déneigement, éclairage, signalisation Forêts et parchets Travaux publics</p>
<p>SERVICES ENVIRONNEMENTAUX Patrick Périsset, conseiller communal Réseau d'eau potable Réseau d'épuration des eaux Gestion des déchets Endiguements</p>	<p>ACTION SOCIALE & SÉNIORS Antoinette Piccand, vice-syndique Service social régional Séniors, Aînés Homes médicalisés Cimetières</p>
<p>ENFANCE & VIE SCOLAIRE Alain Chollet, conseiller communal Petite enfance Accueil extrascolaire Cercle scolaire ACER Cycle d'orientation de la Glâne</p>	<p>ÉCONOMIE ET MOBILITÉ Christophe Martin, conseiller communal Finances Informatique, télécom et bureautique Mobilité Relations avec les entreprises Service du feu et Protection civile</p>
<p>Blessens-Gillarens-Promasens-Rue 4 entités - 1 commune</p>	
<p>PATRIMOINE & VIE LOCALE Pierre-Louis Fossati, conseiller communal Bâtiments et énergie Places publiques Sociétés locales et événementiel Énergie</p>	

Bonnes vacances à toutes et tous !

Le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà un bel été ensoleillé et se réjouit de vous retrouver dans son édition automnale pour plus d'informations et de nouvelles rubriques !

